

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Avis de vacance des fonctions de directeur de l'Institut d'études politiques de Grenoble

NOR : ESRS2421647V

Les fonctions de directeur de l'Institut d'études politiques (IEP) de Grenoble seront vacantes à compter du 1^{er} février 2025.

Conformément à l'article 9 du décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, le directeur est nommé sur proposition du conseil d'administration par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, pour une durée de cinq ans immédiatement renouvelable une fois.

Il est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner à l'IEP de Grenoble.

Les candidats doivent faire parvenir une lettre d'intention, leur *curriculum vitae* accompagné d'une notice des travaux, ainsi qu'un projet argumenté pour l'établissement. Ce projet devra notamment expliciter :

- la stratégie de l'IEP de Grenoble dans la construction du site universitaire grenoblois ;
- la place de l'IEP de Grenoble dans le réseau des instituts d'études politiques ;
- comment la formation, la recherche, les relations internationales, l'insertion professionnelle, la vie associative et les politiques de démocratisation peuvent concourir au développement de l'établissement.

Les candidatures doivent être adressées par messagerie électronique, jusqu'au 1^{er} novembre 2024 inclus, aux adresses suivantes : didier.taravella@enseignementsup.gouv.fr et contact-direction-generale-des-services@iepg.fr.

La nomination dans l'emploi de directeur de l'IEP de Grenoble est conditionnée à la transmission préalable de la déclaration d'intérêts prévue par l'article L. 122-2 du code général de la fonction publique.